

N/REF : 29/01/2026 9H57 C:002020 I:00907
V/REF : AC/C38455
V/Email reçu le Jeudi 29/01/2026 a 9H57

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CHN

IMMEUBLE : LES CHENES - CHN
4-8, RUE DES CHENES
48-54, RUE 6 FRERES RUELLAN
35400 ST MALO

Rennes, le 12 Mars 2026

Référence Marché: 024071-ELT-004-Lot10 St Malo

LOCALISATION : 48 RUE DES 6 FRERES RUELLAN - LOGT VACANT SUR PASS
LOGEMENT N° 003617, PORTE N°3617, 1° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : CONSUEL - ELT 003617 CHN
ATTESTATION ÉLECTRIQUE AVEC OBTENTION CONSUEL

Donneur d'ordre : Mme T KERMARREC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 02/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DIAGNOSTIQUE ALUR
CONTROLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
CONSTAT : LES ALIMENTATIONS AU TABLEAU 10 CARRÉ NON ADAPTÉ A
L'INSTALLATION .
PRISE RASOIR SDB TERRE NON PRÉSENTE
CARILLON HS
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 03/03/26 a 22H51 TKERMARREC@AIGUILLON.COM

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 03/03/26 A 22:51 MME T KERMARREC

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ELT056-Attest.diagn.locat.T3 yc déliv.	1	150,00	150,00
	TOTAL H.T.			150,00
	T.V.A. a 10,00%			15,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			165,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.